



Check-liste pour l'Éagrément Aventure sur la paille

Exploitation de Nom : _____

Adresse : _____

Tél. / Fax : _____

Conseil et contrôle de : _____

Les conditions suivantes doivent être remplies pour qu'une exploitation agricole puisse utiliser la marque « Aventure sur la paille »

1. Critères obligatoires pour la marque Aventure sur la paille

	OK
Etre agriculteur (propriétaire ou fermier à temps plein ou temps partiel)	
Hébergement sur la paille	
Service du petit déjeuner	
Accès au W-C et à un point d'eau courante	

2. Autres conditions pour la marque Aventure sur la paille

	OK	Délai
Hébergement		
L'emplacement pour l'hébergement est sec, propre, accueillant et réservé à l'accueil des touristes pendant toute la durée de la saison (ou suivant les indications du catalogue)		
Utiliser de la paille		
Mettre suffisamment de couvertures à disposition, en fonction du nombre d'hôtes accueillis		
Mettre suffisamment de lampes de poche à disposition, en fonction du nombre d'hôte accueilli		
L'accès au dortoir ne doit présenter aucun risque évident d'accident. Pour les endroits en hauteur, installer des escaliers fixes avec barrière et des rampes en conséquence. (Préférer les endroits de plain-pied)		
Installations sanitaires		
Les W-C et autres installations sanitaires doivent être d'une propreté irréprochable		
L'offre de douche exige l'eau chaude		
L'emplacement des installations sanitaires doit être indiqué		

	OK	Délai
Restauration		
Les autorisations concernant les lois sur les établissements publiques (Dispositions cantonales) sont en règle		
Le concept d'autocontrôle concernant l'accueil est élaboré		
Le lieu où est offert le petit déjeuner est adéquat (places suffisantes et		

emplacement agréable)		
Prévention des incendies		
L'autorisation de l'assurance incendie est en règle (Dispositions cantonales)		
La sortie de secours est facile d'accès (Porte sans clé, etc.)		
Le panneau « INTERDICTION DE FUMER » est installé		
Le panneau « EN CAS D'INCENDIE » est installé		
Le panneau photoluminescent « SORTIE » est installé		
L'extincteur est installé à proximité du dortoir		
Un seau d'eau ou de sable pour les mégots est installé à l'extérieur du bâtiment		
Un détecteur de fumée est installé		
Prévention des accidents		
Disposer d'un RC (responsabilité civile) globale		
La sécurité sur la ferme est assurée (limiter au maximum les risques d'accidents)		
La fiche technique du SPAA (Informations à nos visiteurs) est affichée. Cette fiche fait obligatoirement partie des envois de matériel publicitaire.		
Général		
L'hygiène et la propreté sont garantis sur l'exploitation		
La signalisation de la ferme est adéquat (avec le matériel officiel)		
L'idée de membres bienfaiteurs est connue		
Le formulaire de déclaration de séjour est disponible et son utilisation est connue (Taxes de séjour, Calcul de la taxe de marketing, etc.)		
La famille prestataire a lu la charte de qualité (un exemplaire à mettre en vue sur un mur ainsi que le matériel de promotion lui sont envoyés)		
La famille prestataire a lu le règlement		
La famille prestataire a signé le contrat de licence et la charte de qualité		
Concernant l'offre complémentaire "dortoir" ou chambre, l'infrastructure est agréable et les mesures de prévention des incendies sont adaptées à l'accueil		
Mettre à disposition du matériel d'information sur la région		
Vérifier les indications données pour le catalogue		
La participation annuelle à un cours de formation continue dans le domaine de l'agritourisme est obligatoire		
La check-list doit être remplie par la conseillère et la nouvelle famille prestataire AsP. Si des points ne sont pas encore conforme, il faut fixer un délais.		

Durant la première saison, la commission de qualité de l'association "Aventure sur la paille" contrôle l'exploitation afin que les mesures mises en place aient été effectuées et que tous les points de la check-list soient remplis.